

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2010018

Signataire : CS/RH

OBJET : Adhésion de la ville d'Aubervilliers à l'Association de Villes Européennes «Energie-Cités»

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1 ;

Vu les statuts de l'association «Energie-Cités» ;

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à l'action de l'association « Energie-Cités » dont l'objectif est de promouvoir des politiques énergétiques durables et des échanges d'expérience et de savoir-faire entre ses membres ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'adhérer à l'association « Energie - cités »

VERSE la cotisation 2010, pour la somme de 1 250 euros (mille deux cent cinquante euros) à l'association « Energie-Cités ».

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 306/6281/020.

Pour le Maire

L'adjoint délégué